

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026 À 19h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, M. Jérémy BEGOT, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, Mme Ghislaine SEBAS, M. Maurice CHARBONNIER.

Absents : M. David ALBRAND qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
Mme Élodie TERE BintO qui donne procuration à M. Maurice CHARBONNIER.
M. Cyrille PONSOT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_47 : SERVICE DE L'EAU ; Taux prélèvement ressource en eau

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue et que le calcul de son taux n'a pas été modifié, il en résulte ce qui suit :

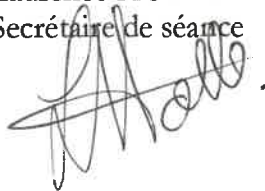
- volume prélevé dans le milieu naturel pour l'année 2025 : 175.675 m³
- taux zone A (eaux souterraines) pour 2025 : 46,60 € par millier de m³
- soit un montant de la redevance prélèvement 2025 de : $175.675 \times 46,60 / 1000 = 8.186$
- volume facturé aux abonnés sur 12 mois : 101.511 m³

Calcul du taux à reporter sur la facture d'eau : $8186 / 101511 = 0,08$ € par m³

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le taux 0,08 €, à reporter sur les factures d'eau pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT
Maire de LAGORCE

